

Grilles des agents de catégorie C : le bout du tunnel !

Ce vendredi 20 septembre a eu lieu la dernière réunion de concertation sur les mesures d'urgence que le Gouvernement s'était engagé à prendre et à faire entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain. Xavier Lacoste et Sophie Leuret (cabinet de la ministre de la Fonction publique) présidaient cette réunion.

Le cycle de réunions consacrées à ces mesures d'urgence avait débuté le 21 mai et a duré un peu plus longtemps que prévu. En effet, de grosses divergences étaient apparues entre le Gouvernement et les organisations syndicales. Si la grille proposée avait fini par faire un relatif consensus, les dispositions prévues pour le reclassement étaient inacceptables. (voir FPI n°4, septembre 2013). Tenant compte de ces critiques, le Gouvernement avait donc accepté lors de la réunion du 23 juillet, de retirer ses propositions pour en élaborer de nouvelles.

Ce vendredi, deux propositions ont été soumises aux organisations syndicales représentatives. La première consistait à maintenir l'architecture actuelle de la grille en ajoutant 3 ou 4 points d'indices en fonction des échelons. Cette proposition a rapidement été rejetée par l'ensemble des organisations syndicales.

La seconde proposition (voire tableaux joints au compte-rendu) a davantage retenu l'attention des représentants des personnels, même si tous ont souligné ses insuffisances. La CFDT Fonctions publiques s'est exprimée dans ce sens, soulignant un certain nombre de points positifs. Mais, il est clair pour la CFDT que cette proposition n'est entendable que si elle est transitoire. En effet, la CFDT continue de revendiquer une refonte de bien plus grande ampleur pour les agents : réduction du nombre de grades, déroulement de carrière simplifié, amplitude de carrière améliorée sont l'essentiel de nos exigences. Au-delà de la seule question du pouvoir d'achat qui est une préoccupation de plus en plus forte, se pose la question de l'attractivité de la Fonction publique à laquelle le Gouvernement se devra de répondre dans les prochains mois au travers de la négociation qui doit s'ouvrir sur l'architecture statutaire.

À l'issue de cette réunion, le gouvernement prendra sa décision, tenant compte des expressions des organisations syndicales. Les tableaux de reclassement ci-joint doivent encore faire l'objet d'un travail technique approfondi afin de s'assurer de l'absence d'inversions de carrière. Le bas de la catégorie B fera l'objet d'une revalorisation en deux temps (2014 et 2015). Là encore, ces mesures ne seront, aux yeux de la CFDT, qu'un pis-aller. L'ensemble des documents présentant les propositions définitives du Gouvernement devrait être adressé aux organisations dans les prochains jours.